

CONSEIL MUNICIPAL de MEDIS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

-Séance du 13 avril 2021-

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon convocations adressées dans les délais réglementaires, sous la présidence de Monsieur Éric RENOUX, Maire de Médis.

Étaient présents : MM. / MMES ARRIGNON Valérie, BERNARD Christelle, BOUYER Marc, BRUYLAND Freddy, CANOVA Annick, GALIEN André, HUCHET Pierre, LYS Manuel, NEGER Ghislaine, RENOUX Éric, ROUDIER Bernard, SECHER Philippe, THOUARD Fabienne

Absents, excusés, représentés : MM. / MMES DUCLOS Claudine, FOUCAULT Nathalie, LAMOUREUX Pascal (donne pouvoir à Mme CANOVA Annick), LANGLADE Emmanuelle (donne pouvoir à M. ROUDIER Bernard), LANGLOIS Anne-Laure (donne pouvoir à Mme BERNARD Christelle), POULARD Nicolas, SOUCHON Stéphane, VINET Sabrina (donne pouvoir à M. HUCHET Pierre)

Secrétaire de séance : Mme THOUARD Fabienne

Date de convocation et de transmission : 06/04/2021

Date d'affichage : 06/04/2021

Nombre légal de Conseillers Municipaux : 23

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 13

A 18h30, Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et suggère la désignation d'un secrétaire de séance. Madame THOUARD Fabienne est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2021

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que Mme Véronique SCHAAF est nommée sous-préfète de Saintes à compter du 19 avril 2021. Elle succède à Mme Adeline BARD.
- Lecture est faite au conseil municipal d'un courrier de Monsieur Michaël VALLET, sénateur, adressant ses félicitations sur les actions menées pour le droit des femmes.

Délibération 2021_42

COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des décisions prises par monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :

18/03/2021	RAR Etanchéité	Etanchéité toiture « la porte des saveurs »	2 510,66 €
22/03/2021	TADI	Réparation plafond « la porte des saveurs »	541,83 €
22/03/2021	TADI	Remplacement congélateur restaurant scolaire	800,98 €
24/03/2021	Syndicat de la voirie	Fournitures enrobé à froid	655,84 €
24/03/2021	STPA	Réfection entrées suite travaux ROBINET chez Dias	540,00 €
25/03/2021	SCP GUINARD Géomètre	Relevé topo place Charles de Gaulle	2 185,20 €
02/04/2021	PROUD FOUGERIT	Démolition bâtiment des doigts d'or	10 020,00 €

Délibération 2021_43**BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX : COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion des locaux commerciaux, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le receveur principal de la trésorerie de Royan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2021_44**BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX : COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la présentation du compte administratif 2020, du budget et des décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Libellés	Dépenses ou besoins de financement	Recettes ou excédents
Résultats reportés (002)	-	55 749,20 €
Opérations de l'exercice	778,69 €	23 161,31 €
TOTAUX	778,69 €	78 910,51 €
Résultats de clôture (excédent)		78 131,82 €

Section d'investissement:

Libellés	Dépenses ou besoins de financement	Recettes ou excédents
Résultats reportés (001)	14 650,00 €	-
Opérations de l'exercice	15 000,00 €	14 650,00 €
TOTAUX	29 650,00 €	14 650,00 €
Résultats de clôture (déficit)	15 000,00 €	
Restes à réaliser	0 €	0 €

Délibération 2021_45**BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX : AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	78 131,82 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (compte 1068)	15 000,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (compte 002)	63 131,82 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (compte 001) : DEFICIT	15 000,00 €

Délibération 2021_46**BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX : BUDGET PRIMITIF 2021**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif des locaux commerciaux qui s'équilibre comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	85 131,82 €	85 131,82 €
INVESTISSEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €

Délibération 2021_47**BUDGET COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le receveur principal de la trésorerie de Royan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2021_48**BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la présentation du compte administratif 2020, du budget et des décisions modificatives de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Libellés	Dépenses ou besoins de financement	Recettes ou excédents
Résultats reportés (002)	-	109 342,61 €
Opérations de l'exercice	1 880 735,47 €	2 388 537,20 €
TOTAUX	1 880 735,47 €	2 497 879,81 €
Résultats de clôture (excédent)		617 144,34 €

Section d'investissement:

Libellés	Dépenses ou besoins de financement	Recettes ou excédents
Résultats reportés (001)	366 639,80 €	-
Opérations de l'exercice	727 630,26 €	847 140,80 €
TOTAUX	1 094 270,06 €	847 140,80 €
Résultats de clôture (déficit)	247 129,26 €	
Restes à réaliser	72 974,11 €	8 625,00 €

Délibération 2021_49**BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	617 144,34 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (compte 1068)	517 144,34 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (compte 002)	100 000,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (compte 001) : DEFICIT	247 129,26 €

Délibération 2021_50**BUDGET COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2021**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif communal qui s'équilibre comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 357 816,00 €	2 357 816,00 €
INVESTISSEMENT	1 567 208,08 €	1 567 208,08 €

Délibération 2021_51**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MEDIS ET LE REFUGE « LES AMIS DES BETES »**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention de partenariat entre la commune et le refuge de Médis concernant la prise en charge rapide des animaux en dehors des heures de service de la police municipale.

Délibération 2021_52**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES « PAYFIP » ENTRE LA COMMUNE DE MEDIS ET LA DGFIP**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « PayFip » afin de permettre à l'utilisateur de régler ses factures à tout moment (soir, week-end et jour férié compris), de n'importe quel endroit (France ou étranger) et sans frais, soit par carte bancaire soit par prélèvement unique.

Délibération 2021_53**FIXATION D'UN TARIF DROIT DE PLACE POUR LE « MARCHÉ DES SAVEURS »**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la création d'un tarif de 1€ le mètre linéaire pour la première édition du marché des saveurs qui aura lieu le 15 mai 2021.

Délibération 2021_54**ELIMINATION D'OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le listing des livres à désherber élaboré par l'agent communal de la bibliothèque municipale et autorise l'élimination de ces ouvrages.

Délibération 2021_55**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DE MARCHÉ – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la sollicitation des subventions de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional; et approuve le plan de financement suivant :

Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	Taux
Etat DETR (totalité)	280 000 €	70 000 €	25 %
Conseil Départemental (totalité sauf sanitaires et VRD)	166 200 €	49 860 €	30 %
Conseil Départemental (sanitaires et VRD)	113 800 €	28 450 €	25 %
Conseil Régional (totalité sauf VRD)	220 000 €	33 000 €	15 %
CARA	98 690 €	49 345 €	50 % du reste à charge
Autofinancement Commune		49 345 €	

Cette délibération remplace les délibérations 2020_85 et 2021_21.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,
Éric RENOUX